PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

MINISTERE DU TOURISME ET
DE L'ENVIRONNEMENT

C A B I N E T

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail-Démocratie-Paix

DECRET N° 83/197 DU 24/3/83
Portant DISSOLUTION DE L'HOTEL
COSMOS

LE PREISIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES.

(/u la Constitution du 8 juillet 1979.

(/u la Loi 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la Constitution du 8 juillet 1979.

(/u le Décret 80/644 du 28 décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres.

(/u le rectificatif n° 81/016 du 26 janvier 1981 au Décret 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres.

(/u le Décret n° 79/154 du 4 avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement.

(/u la loi n° 13/81 du 14 Mars 1981 instituant la Charte des Entreprises d'Etat.

Sur proposition du Ministre du Tourisme et de l'Environnement.

Le Conseil des Ministres entendu :

LE C R E T E :

ARTICLE 1er.- L'Hôtel COSMOS est dissout pour extinction de la chose pour laquelle il a été créé.

ARTICLE 2.- Sont nommés liquidateurs de l'Hôtel COSMOS les Camarades :

- Yvonne KIMBEMBE, Doyen des Juges d'Instruction près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville ;
- TABA-GOMA Jean Félix, Directeur Général du Tourisme.

..../...

- LOUKAKOU Charles, Chef de Service à la Direction du Contrôle et de l'Orientation (Ministère du Tourisme et de l'Environnement)

ARTICLE 3.- La Camarade Yvonne KIMBEMBE est nommée Chef du Syndic à la liquidation de l'Hôtel COSMOS.

ARTICLE 4.-Les liquidateurs rendront compte de l'exécution de leur mission au Ministre du Tourisme et de l'Environnement.

ARTICLE 5.-Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et le Ministre du Tourisme et de l'Environnement sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Décret qui sera publié et enrégistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo selon la procédure d'urgence et communiqué partout ou besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 24 Mars 1983 ,

Par le Président du Comité Central du Parti Congolais du Travail, Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil des Ministres

- Colonel Denis SASSOU-NGUESSO -

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

- Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice,

- Capitaine Dieudonné KIMBEMBE -

Le Ministre du Tourisme et de l'Environnement,

-Boniface MATINGOU -